

Lauréat le syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (Cantal)

Arasement du seuil de Stalapos sur l'Alagnon à Murat

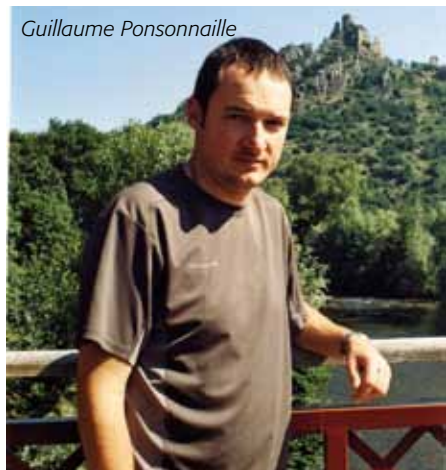
Le site de Stalapos
après les travaux d'arasement.

Les seuils en rivière constituent des obstacles à la libre circulation des poissons migrateurs. C'est le cas rencontré par le syndicat intercommunal de gestion de l'Alagnon et de ses affluents qui a arasé en 2008 le seuil de Stalapos.

L'Alagnon : axe de migration du saumon atlantique

Le site du seuil de Stalapos est situé sur les communes de Murat/Albepierre-Bredons (Cantal). D'une hauteur de 2,80 m et de 26,50 m de largeur, ce seuil constituait sur l'Alagnon un des obstacles majeurs à la libre circulation piscicole. Dans le cadre du contrat restauration entretien de l'Alagnon signé en 2001, dont l'objectif principal était la réou-

Guillaume Ponsonaille



verture du linéaire historiquement colonisé par le saumon atlantique, le Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents* (SIGAL) a mené l'opération d'arasement du seuil de Stalapos en 2008.

« Le seuil de Stalapos, précise Guillaume Ponsonaille, chargé de projet au SIGAL, était abandonné depuis plusieurs années par son propriétaire qui a donné son accord pour l'arasement. Cette opération au plan administratif a démarré en 2006. Les travaux de démantèlement et reprise de berges se sont achevés en avril 2009. La revégétalisation des berges aura lieu cet automne. »

La concertation entre les partenaires

Ces travaux d'arasement ont pu aboutir grâce à une concertation étroite menée par le SIGAL avec les partenaires concernés.

« Ce type d'action nécessite une bonne communication en amont du projet. La concertation, c'est la clef de la réussite pour une telle opération, souligne Guillaume Ponsonaille. Il faut beaucoup de pédagogie pour faire comprendre aux partenaires concernés l'utilité d'un tel projet. Tout d'abord avec le propriétaire du site qui a cédé son droit d'eau attaché à l'ouvrage, avec les communes riveraines pour obtenir leur accord et enfin

auprès de l'Administration qui a instruit les dossiers réglementaires. L'ONEMA et la Fédération de pêche, qui ont largement soutenu le projet dès le départ, ont été pour cela des partenaires privilégiés. »

Une rivière qui retrouve sa liberté

Si les travaux menés par le SIGAL ont permis de reconnecter l'Alagnon à l'Allier sur 36 km, d'autres ouvrages bloquent encore la remontée des poissons migrateurs. « L'arasement du seuil de Stalapos est une étape dans la réouverture complète de l'Alagnon aux poissons migrateurs, indique Guillaume Ponsonaille. Il faut rappeler qu'en 1999, l'étude préalable au contrat de rivière identifiait une vingtaine d'obstacles à la libre circulation des populations piscicoles. Aujourd'hui, les travaux menés par le SIGAL ont permis d'aménager une passe à poissons à Massiac et d'araser trois ouvrages : Grand Pont en 2003 et 2005 sur la commune de Lempdes-sur-Alagnon, Beaulieu en 2005 et enfin Stalapos. Nous devons poursuivre ces actions pour anticiper en quelque sorte les dispositions du prochain Sdage Loire-Bretagne et les futurs classements de rivières. Nous envisageons d'aménager sept autres obstacles sur l'Alagnon, ce qui constituera l'axe majeur du prochain contrat territorial signé avec l'agence de l'eau. »

* Le SIGAL regroupe neuf communautés de communes et une commune, soit 84 % de la superficie du bassin versant de l'Alagnon.

Point de vue



Jacques Couvret,
président du syndicat
interdépartemental
de gestion de l'Alagnon
et de ses affluents

« Les travaux menés vont permettre de répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux »

« Grâce aux actions menées dans le cadre du Contrat de Rivière, le saumon atlantique, absent depuis cent cinquante ans, peut se reproduire à nouveau dans le Cantal, après un parcours depuis l'estuaire de la Loire de plus de 900 kilomètres. Le poisson revient et l'on constate une nette augmentation de frayères sur l'Alagnon à l'aval de Massiac. L'objectif du SIGAL est bien de rouvrir complètement l'axe Alagnon, d'où l'intérêt de l'arasement du seuil de Stalapos même si celui-ci est un des barrages

situés le plus en amont sur l'Alagnon. Mais le saumon n'est pas le seul à profiter de ces efforts. L'arasement de cet obstacle va grandement bénéficier à l'ombre commun et à la truite fario. Il est vrai que les travaux ont perturbé la reproduction de la truite dans la zone de travaux mais le nombre de frayères a presque triplé à l'amont ! La rivière étant désormais en période de rééquilibrage, nous espérons observer des résultats positifs sur tout le parcours lors de la prochaine reproduction (automne 2009). L'Alagnon fait partie du patrimoine local, c'est un parcours de pêche réputé, et nous espérons que les travaux menés depuis plusieurs années vont permettre de répondre notamment aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne. Ce dernier recommande par ailleurs de procéder à la suppression des ouvrages en mauvais état ou devenus inutiles. Nous comptons beaucoup sur le nouveau mode de classement des rivières à migrateurs, associé au contrat territorial Alagnon en cours d'élaboration, pour désenclaver totalement l'axe Alagnon d'ici six à sept ans.



Le site de Stalapos avant les travaux d'arasement.



Arasement du seuil au printemps 2008.

Quelques chiffres

Bassin versant : 1 044 km² sur trois départements : Cantal (70 %), Haute-Loire (17 %), Puy-de-Dôme (13%).

Alagnon : source dans le massif du Lioran, 85 km de linéaire jusqu'à la confluence avec l'Allier.

Contrat de Rivière Alagnon : 2001-2007, Principaux résultats :

- réouverture de 36 km aux grands migrateurs ;
- travaux de restauration et entretien sur 165 km de berges ;
- inventaire des zones humides ;
- études et travaux pour l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif ;
- suivi de la qualité des eaux ;
- programme d'éducation à l'environnement auprès des écoles.

Coût et financement de l'arasement du seuil

178 691 euros (études et travaux).

- Agence de l'eau (40 %) ;
- Conseil général du Cantal (25 %) ;
- Conseil régional d'Auvergne (15 %) ;
- Fédération de pêche du Cantal (10 %) ;
- SIGAL (10 %).

Impact des travaux : la Fédération de pêche du Cantal assure le comptage des frayères à truite. Les premiers résultats à l'amont du seuil : 91 frayères après arasement (automne 2008) contre 37 frayères avant (automne 2007).

Les principales étapes de l'arasement du seuil de Stalapos

- 2001-2003 : premiers contacts avec les partenaires concernés ;
- 2004 : abandon du droit de l'eau par le propriétaire du seuil ;
- 2006-2007 : études sur la faisabilité de l'arasement du seuil ;
- printemps 2008 : travaux d'arasement (un mois) ;
- printemps 2009 : reprise des berges ;
- automne 2009 : revégétalisation du site ;
- depuis mai 2008 : suivi topographique et granulométrique ;
- chaque automne depuis 2007 : suivi des frayères à truites.



Pêche électrique avant les travaux.